

Démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA)
Brossard dévoile son *Plan d'action 2014-2016*

Brossard, le 17 septembre 2013 – La Ville de Brossard a dévoilé aujourd'hui son *Plan d'action 2014-2016* destiné aux aînés. Fruit d'une démarche d'envergure entamée en 2011 par un comité de travail, cet exercice de réflexion et de concertation permettra sous peu à la Ville de figurer parmi les *Municipalités amies des aînés* (MADA).

« Les aînés ont contribué à l'enrichissement de notre communauté, par leur savoir-faire, leur expérience et leurs connaissances. Il est de notre responsabilité de leur assurer qu'ils pourront vieillir ici, chez eux, dans les meilleures conditions qui soient et de leur offrir des services structurés, adaptés et accessibles. Je tiens à remercier les membres du comité de travail et les nombreux intervenants qui ont contribué, de près ou de loin, à l'élaboration de ce plan d'action destiné à améliorer la qualité de vie des aînés », a déclaré le maire de Brossard, Paul Leduc.

Le vieillissement actif des aînés est une notion qui a orienté le comité de travail, formé de représentants issus des secteurs de la santé et du transport ainsi que de divers organismes du milieu.

« Au terme des 14 consultations publiques organisées, les intervenants ont pu cibler les préoccupations et les besoins des aînés brossardois. Ils ont été des guides précieux tout au long de notre démarche pour l'élaboration de notre plan », a indiqué le conseiller municipal, Alexandre Plante qui a assumé la présidence du comité.

Le *Plan d'action 2014-2016* propose donc huit axes d'intervention auxquels sont rattachés plusieurs objectifs. La Ville promet d'agir en matière d'accessibilité, d'information, d'éducation, d'habitation, de mobilité, de sécurité et de vie sociale et compte réaliser plus d'une cinquantaine d'actions d'ici les trois prochaines années.

Rappelons que ce plan d'action a été adopté par le conseil municipal à sa séance du 16 septembre. La Ville recevra, au cours des prochaines semaines, le titre officiel de *Municipalité amie des aînés* (MADA) décerné par le ministère de la Santé et des services sociaux du Québec.

Le vieillissement de la population est une réalité dont il faut tenir compte tant à l'échelle nationale que locale. Le groupe des 65 ans et plus représente actuellement près de 20 % de la population brossardoise. Selon Statistique Canada, ce groupe représentera plus de 25 % de la population québécoise d'ici 2036.

Pour consulter le document du *Plan d'action 2014-2016*, visitez le **brossard.ca**.